



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 19 FEVRIER 2024

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
~~Madame Caroline LOMBA, Monsieur Kévin GOOSSENS,~~
Madame Christine BODART, ~~Madame Marie-Luce SERESSIA,~~
Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,
Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSEN,
Monsieur Eddy SARTORI, Conseillers communaux;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;
Monsieur Philippe RASQUIN, Président;

**10.4. OBJET : Interpellation de Monsieur Hugues DOUMONT, Conseiller communal :
"ANDENNE et ses poumons verts en centre-ville"**

Le Conseil communal prend connaissance d'une interpellation de Monsieur Hugues DOUMONT, Conseiller communal, établie comme suit :

"« ANDENNE manque cruellement de parcs publics ». Ce n'est pas moi qui le dis (bien que je partage cette opinion) mais le Bourgmestre, très récemment, dans un article du journal « L'Avenir » (édition du 3 février 2024). C'est pourquoi je me permets de vous demander de faire le point sur les différents dossiers en cours relatifs à ce sujet.

1er dossier : le Parc du centre-ville dans la cour de l'école normale et proche de la Quiétude (ce qui prouve a priori donc toute l'utilité qui l'aurait) promis dans la phase 5 du projet « revitalisation du centre-ville » (dossier de la percée) qui devait se terminer au plus tard en 2020. Où en est-on dans ce dossier ? Quel élément serait bloquant ? Ce dossier est toujours bien d'actualité ? Y-a-t-il encore une volonté politique de la majorité de finaliser cette phase ? Sinon pourquoi ?

2e dossier : un dossier près du MATCH. Pouvez-vous nous expliquer ce dossier, sa délimitation, son concept, ses contraintes et son échéance probable (et donc l'espoir pour les Andennaises et les Andennais de voir un parc en l'endroit) ?

3e dossier : dans le cadre des habitations près de COBEGGE, vous aviez également évoqué un parc public ou des espaces verts accessibles au public. Toutes les parcelles seront acquises quand ? Qu'en est-il ? Mêmes questions : quels sont les tenants, aboutissants, échéance ?

Est-ce qu'il y d'autres dossiers à l'étude en sus au futur parc artificialisé prévu dans le SOL d'Anton. Précisons que vu le phasage probable du projet, ce parc de quelque 10 ha est prévu à un horizon de minimum 10 à 15 ans. Et vu le flou qui entoure l'ensemble du projet, nous ne trouvons de toute façon pas pertinent de l'exhiber comme alibi vert d'une perspective de bétonisation.

Merci des réponses que vous apporterez à la présente.

Merci de nous éclairer sur cette problématique qui nous tient particulièrement à cœur. ANDENNE dans un écrin de verdure pour nous c'est important ! Et en coeur de ville, ça passe par des poumons verts !

Je vous remercie."

En réponse à cette interpellation, Monsieur le Bourgmestre répond textuellement comme suit :

"Etant Andennais depuis quasiment toujours, je répondrai à Monsieur DOUMONT que je partage son avis, lorsqu'à la fusion des Communes, on s'est aperçu qu'il y avait peu d'espaces verts et de parcs parce que le bâti résultant des générations antérieures a négligé, contrairement peut-être à d'autres villes, de réaliser des espaces verts, privilégiant de bâtir des logements ou des infrastructures publiques sans réserver une part minimale de terrains à bâtir à des parcs.

L'on a hérité notamment du parc Dieudonné, seul existant, lequel a été rénové avec l'aide du Service Technique et dont la rénovation satisfait les riverains mais pas toujours pour certains au niveau de sa fréquentation. Il s'agit là d'un autre débat, bien entendu.

Face aux pics de chaleur que l'on enregistre surtout dans les villes, nous avons proposé de réaliser un SOL qui concerne le quartier allant de la rue du Pont jusqu'à l'ancien site Belref. Sur celui-ci se trouvaient des terrains un peu abandonnés et même d'autres où l'on y mettait des moutons ou des poules. Bref, c'était une situation anarchique.

Il a alors été suggéré, en accord avec le BEP, de procéder à un marché de services (relation "in house") pour y réaliser en l'endroit un SOL destiné à permettre la réalisation d'un parc qui soit le double de celui du parc Dieudonné. La mission confiée au BEP consiste à réaliser un parc public d'un hectare et demi. En l'occurrence, il y a exactement un hectare et demi de terrains non bâtis que nous souhaitons interdire à la bâtisse même s'ils sont au plan de secteur en zone de bâtisse et nous avons commencé les acquisitions les unes après les autres au fil du temps. Ces décisions ont été soumises au Conseil communal et dernièrement (pas plus tard que la semaine passée) le Directeur général et moi-même étions présents chez le Notaire DEMAERSCHALK pour signer l'acquisition d'un très beau terrain additionnel. De plus, une autre acquisition a récemment été signée.

Par ailleurs, il reste des terrains appartenant à deux familles hostiles (je ne citerai pas les noms car ce n'est pas l'endroit pour le faire) dont l'une d'entre elle considère que ceux-ci sont à bâtir et qui, en réalité, ne le sont pas et pour lesquels sont demandés des prix exorbitants. A l'époque, dans le cadre du lotissement prévu durant la guerre, il était envisagé la création d'une voirie qui n'a d'ailleurs jamais été faite et ne le sera jamais. En fait, il s'agissait quasiment d'un boulevard urbain pour aller de l'avenue jusqu'au quai de halage actuel.

Parfois, nous avons aussi des soucis au niveau des successions dans les familles où toute une série d'héritiers (parfois nombreux) ne sont pas d'accord entre eux ou partent à l'étranger et cette situation nous empêche de constituer un lot unique. D'où le SOL, qui se poursuit d'ailleurs, lequel passera en CCATM mais également au Conseil communal, pour approbation. Ensuite, il y aura une enquête publique.

L'avantage du SOL est que nous aurons la faculté d'exproprier à ce moment les récalcitrants au prix de la valeur du terrain et non pas à des prix fantaisistes comme certains nous ont été réclamés.

Quant au troisième projet, c'est celui par lequel vous avez commencé. Il s'agit en fait du projet que nous avons évoqué lors de la revitalisation du centre-ville relativement à la réalisation d'un parc sur une partie de l'ancienne cour dès lors que pour ce faire, nous devons acquérir des biens de la Fédération Wallonie-Bruxelles sans toucher au bâtiment de l'internat qui continue à avoir une vie. Cependant, ce n'était pas du tout une mesure destinée à empêcher la Fédération de disposer de locaux en plein coeur de ville pour répondre à ses besoins actuels.

De plus, nous avons eu des contacts avec la Fédération Wallonie-Bruxelles en ce qui concerne le bâtiment près du Phare (du côté gauche, lorsqu'on est sur le Phare, étant le bâtiment entre l'école, le Phare et la poste, mais sur le côté gauche, entre "La Quiétude" et le parc, appelons-le comme cela). Elle nous a déclaré ne pas avoir d'objections de céder l'école et la cour dès lors qu'une nouvelle école devra être faite ailleurs en contrepartie. Mais où mettre cette nouvelle école? A la Campagne d'Anton bien entendu... Où voulez-vous la mettre? C'est une évidence.

D'où le lien avec le SOL d'Anton et la perspective de faire à terme un établissement scolaire en l'endroit devant permettre à l'Athénée et l'enseignement fondamental de pouvoir se développer. Toute la cour deviendra-t-elle un parc? Sûrement pas. L'on devra peut-être aussi veiller à ce qu'une partie soit réservée au stationnement et faire un mixte de parkings partiellement enterrés et en surface mais aussi un parc où toute la population pourrait s'y retrouver.

Relativement à Anton, dès lors qu'il s'agit d'un projet à plus long terme, il est prévu un parc sur 10 hectares ainsi que des plans d'eau sur 2 hectares couvrant donc un quart de la superficie. Néanmoins, ceci ne veut pas dire, qu'en dehors de cela, il n'y aura pas non plus des îlots de verdure. En effet, nous sommes convaincus que l'avenir commande, non plus de construire de l'individuel, mais malheureusement en « collectif » dans l'esprit de certains et d'avoir surtout de la végétation à proximité et de l'eau.

Certes, tout cela fait l'objet d'un projet à long terme. Bien que ça ne va pas aussi vite que je le souhaitais et que vous le souhaitiez à mes côtés, il faut donner du temps au temps et mobiliser aussi des moyens.

Je vous remercie pour votre intervention."

Monsieur Hugues DOUMONT, Conseiller communal, prend la parole et s'exprime comme suit :

"Pour la prochaine législature, peut-on prévoir si l'on aura une réalisation concrète? C'est ma première question. Cela me paraît quand même important d'avoir une perspective."

Monsieur le Bourgmestre répond comme suit :

"Oui"

Monsieur Hugues DOUMONT, précité, pose ensuite la question suivante :

"Deuxième question : combien d'élèves y a-t-il dans cette école-ci au niveau de l'Athénée ? Il y en a quand même beaucoup qui ont été transférés à "Ma Campagne".

A mon avis, il n'y a pas énormément de classes à recaser."

Monsieur le Bourgmestre répond comme suit :

"Ecoutez, nous ne sommes pas le pouvoir organisateur de l'école qui est la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutefois, on peut se renseigner et obtenir les chiffres mais la Fédération a toujours dit qu'elle avait besoin de conserver ces bâtiments scolaires pour l'instant et qu'elle ne voulait pas les libérer à d'autres fins sans qu'il y ait une construction d'un nouvel établissement scolaire ailleurs.

Par ailleurs, vous le savez comme moi, construire une autre école représente des millions d'euros de coûts."

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald GOSSIAUX

Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS



